



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 09 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois et le neuf juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Étaient présents : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

Était excusés : M. GOICOECHEA Iñaki

A été nommée comme secrétaire de séance : M. JORAJURIA Ramuntxo

Date convocation : 02/06/2023

Date d'affichage : 02/06/2023

DECISION N° 7 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DU MUR A GAUCHE

(Nomenclature : 7.10)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de remplacement de l'éclairage existant du mur à gauche par des luminaires LED, avec trois détecteurs de présence et de mouvement intégrés sur la rangée du milieu.

Monsieur le Maire propose de solliciter le maximum de subventions au titre du fonds vert et auprès des autres organismes financeurs.

Oui l'exposé du maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le projet de de remplacement de l'éclairage existant du mur à gauche par des luminaires LED présenté,
- **SOLLICITE** des subventions au titre du fonds vert et auprès des autres organismes financeurs.
- **PREVOIT** les crédits nécessaires à la réalisation de la totalité de l'opération au budget de la commune,
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 14
POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour
extrait certifié conforme

OSSES, le 09 juin 2023
Le Maire,
Jean-Marc OCAFRAIN



Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification le 16/06/2023
Et après transmission en sous-préfecture le 16/06/2023